

# Statistiques

## Risques professionnels

Accidents du travail et maladies professionnelles

2013



# Préambule

Ce document présente les résultats statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles recensés en Bretagne pour l'année 2013, pour les entreprises relevant du Régime général de la Sécurité sociale.

Réalisées grâce aux données annuelles fournies par le système informatique SGE-TAPR, ces statistiques sont un outil indispensable à la Direction des Risques Professionnels de la Carsat Bretagne pour conduire les actions de prévention. Cette brochure peut aussi vous aider dans la définition de votre propre politique de prévention des risques professionnels.

## **Remarque importante :**

Les statistiques ci-dessous sont de deux sources : technologiques ou financières.

Le dénombrement des sinistres en statistique financière exclut les recours : lorsqu'un recours (contre un tiers) a confirmé la non-responsabilité de l'employeur, alors l'accident du travail (AT) ou la maladie professionnelle (MP) concerné est décompté du dénombrement des sinistres.

Les statistiques technologiques, quant à elles, prennent en compte l'ensemble des accidents et maladies professionnelles quelle que soit l'issue des recours.

Ces deux logiques expliquent les écarts que vous pourrez constater entre certains tableaux.

# Sommaire

<b>Le contexte des risques professionnels en Bretagne</b>	page 4
La typologie des entreprises bretonnes	page 4
Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques	page 6
L'évolution globale des accidents du travail	page 8
L'évolution globale des maladies professionnelles	page 9
Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles	page 10
<b>Les accidents du travail</b>	page 12
Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim	page 15
<b>Les accidents de trajet</b>	page 16
<b>Les maladies professionnelles</b>	page 18
Les maladies professionnelles par tableau	page 19
Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)	page 23
<b>Annexes</b>	page 24
Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN	page 24
Les activités sensibles pour les accidents du travail par CTN	page 26
<b>Nos contacts</b>	page 32

# 1<sup>ère</sup> partie



## Le contexte des risques professionnels en Bretagne La typologie des entreprises bretonnes

### Les entreprises

#### Définition entreprise, établissement, Section d'Établissement

- Une entreprise se caractérise par son numéro de SIREN (9 chiffres).
- Une entreprise peut posséder plusieurs établissements.
- Un établissement se distingue par son adresse et son numéro de SIRET (14 chiffres).
- La Section d'Établissement (SE) correspond à un risque dans l'établissement.

Chaque risque est associé à un Comité Technique National (CTN). Les CTN regroupent des branches ou groupes de branches d'activité. Ces comités centralisent et étudient les statistiques concernant leurs branches de production respectives.

#### Répartition des sections d'établissement par CTN

	2010	2011	2012	2013
<b>A</b> Métallurgie	5 011	5 054	5 022	5 048
<b>B</b> Bâtiment et travaux Publics	15 394	15 415	15 314	15 117
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	10 939	11 245	11 059	11 343
<b>D</b> Alimentation	18 212	18 334	18 426	18 401
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	440	450	448	430
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	2 207	2 170	2 141	2 043
<b>G</b> Commerces non-alimentaires	20 862	20 941	20 823	20 549
<b>H</b> Activités de services I	14 059	14 399	14 487	14 669
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	15 414	15 892	16 177	16 394
<b>TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES</b>	<b>102 538</b>	<b>103 900</b>	<b>103 897</b>	<b>103 994</b>
<b>Z</b> Autres catégories dont bureaux	7 708	7 694	7 571	7 428
<b>TOTAL</b>	<b>110 246</b>	<b>111 594</b>	<b>111 468</b>	<b>111 422</b>

Les secteurs d'activité pris en compte correspondent aux Comités Techniques Nationaux (CTN).

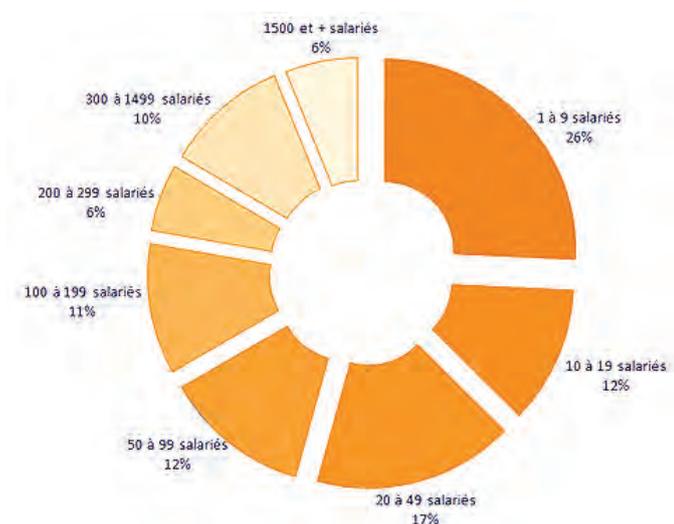
## Les salariés

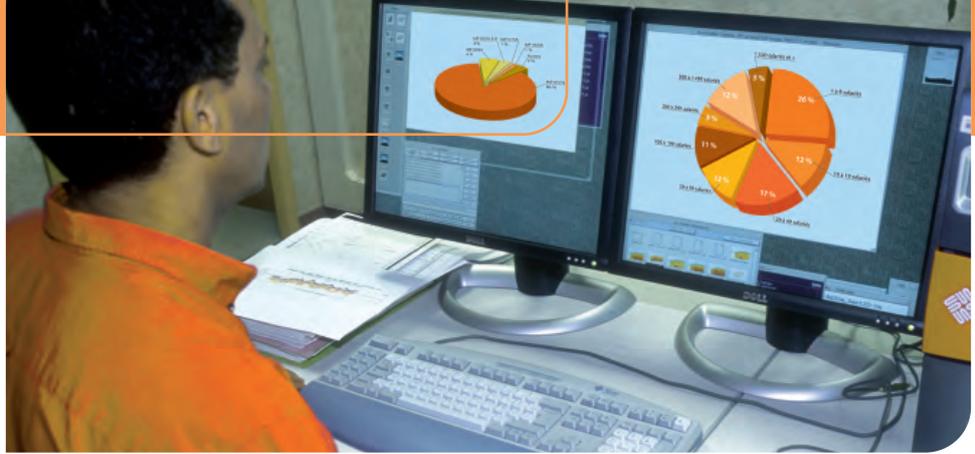
### Répartition des salariés par CTN

	2010	2011	2012	2013
<b>A</b> Métallurgie	66 540	66 620	66 595	66 356
<b>B</b> Bâtiment et travaux Publics	74 789	75 086	74 408	73 092
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	79 798	82 525	82 468	82 358
<b>D</b> Alimentation	140 127	139 496	139 332	137 818
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	15 806	16 129	15 978	15 623
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	22 601	22 165	21 710	20 830
<b>G</b> Commerces non-alimentaires	80 357	80 124	79 605	77 400
<b>H</b> Activités de services I	187 734	182 505	180 599	198 551
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	145 001	154 403	150 031	147 644
<b>TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES</b>	<b>812 753</b>	<b>819 053</b>	<b>810 726</b>	<b>819 672</b>
<b>Z</b> Autres catégories dont bureaux	37 352	37 614	37 289	35 069
<b>TOTAL</b>	<b>850 105</b>	<b>856 667</b>	<b>848 015</b>	<b>854 741</b>

On assiste en 2013 à une augmentation d'environ 0,8 % du nombre total de salariés du Régime général en Bretagne.

### Répartition des salariés par taille d'établissements





## Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques

### L'accident du travail

Article L411-1 du Code de la Sécurité Sociale

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

### L'accident de trajet

Article L411-2 du Code de la Sécurité Sociale

« Est également considéré comme accident du travail, [...] l'accident survenu à un travailleur [...], pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier.
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi ».

## La maladie professionnelle

« Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ».

Article L461-1 du Code de la Sécurité Sociale

« Est présumée d'origine "professionnelle" toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau.

Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué [...] ».

## L'incapacité temporaire (IT)

C'est une incapacité consécutive à un accident de travail, de trajet ou à une maladie professionnelle occasionnant un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour où s'est produit l'accident.

## L'incapacité permanente partielle (IPP)

C'est une incapacité consécutive à un accident de travail, de trajet ou à une maladie professionnelle entraînant l'attribution d'une indemnité en capital si elle est inférieure à 10 % ou d'une rente si elle est supérieure ou égale à 10 %.

## L'indice de fréquence (IF)

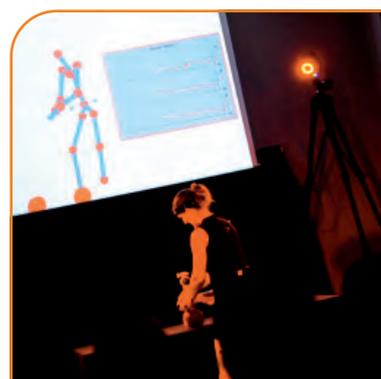
L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre de salariés}} \times 1\,000$$

## Le Taux de gravité

Le taux de gravité représente 1 000 fois le nombre de journées perdues rapporté au nombre d'heures travaillées.

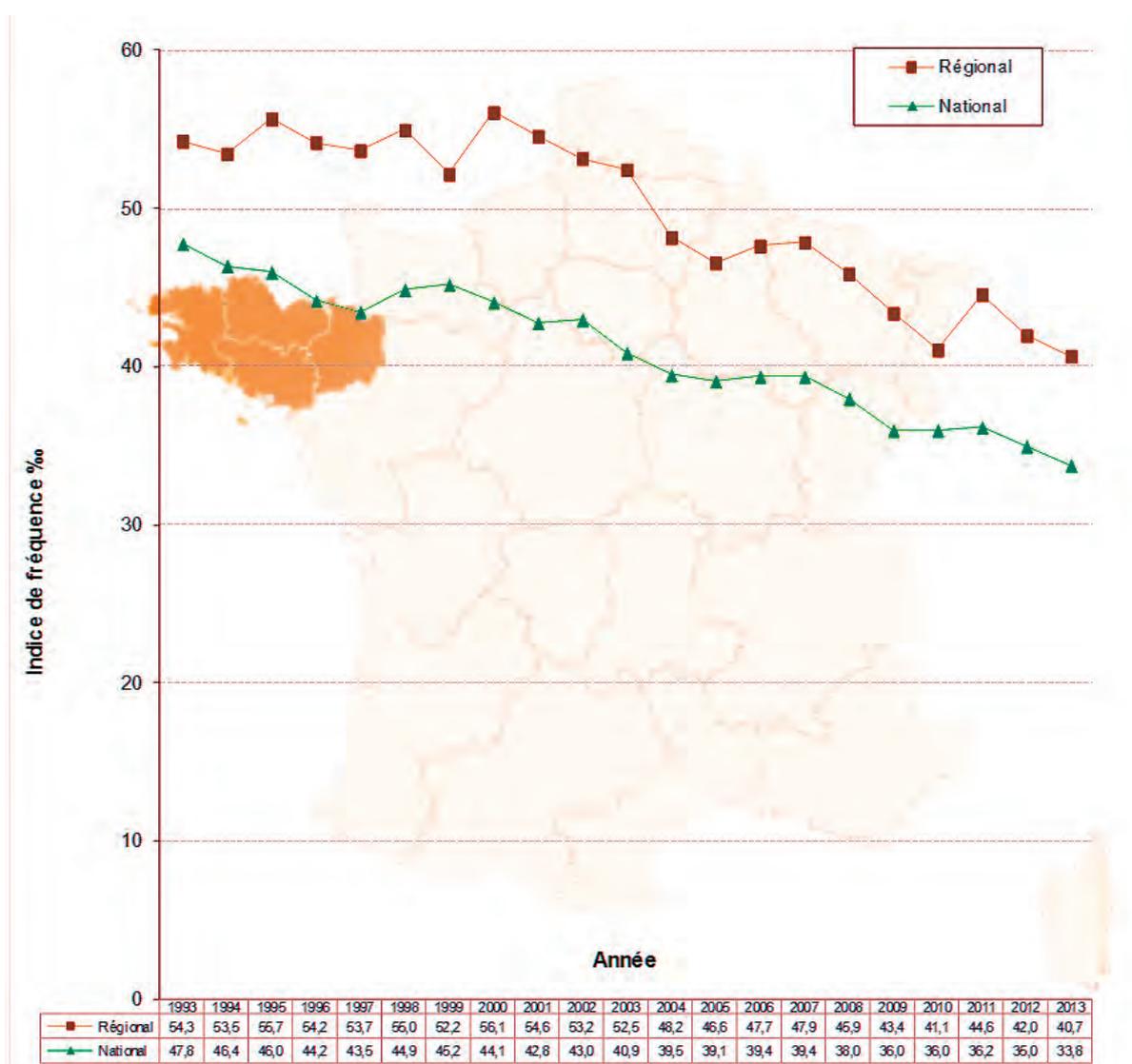
$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$





## L'évolution globale des accidents du travail

### Évolution de l'indice de fréquence national et régional des accidents de travail avec arrêt - 1993/2013

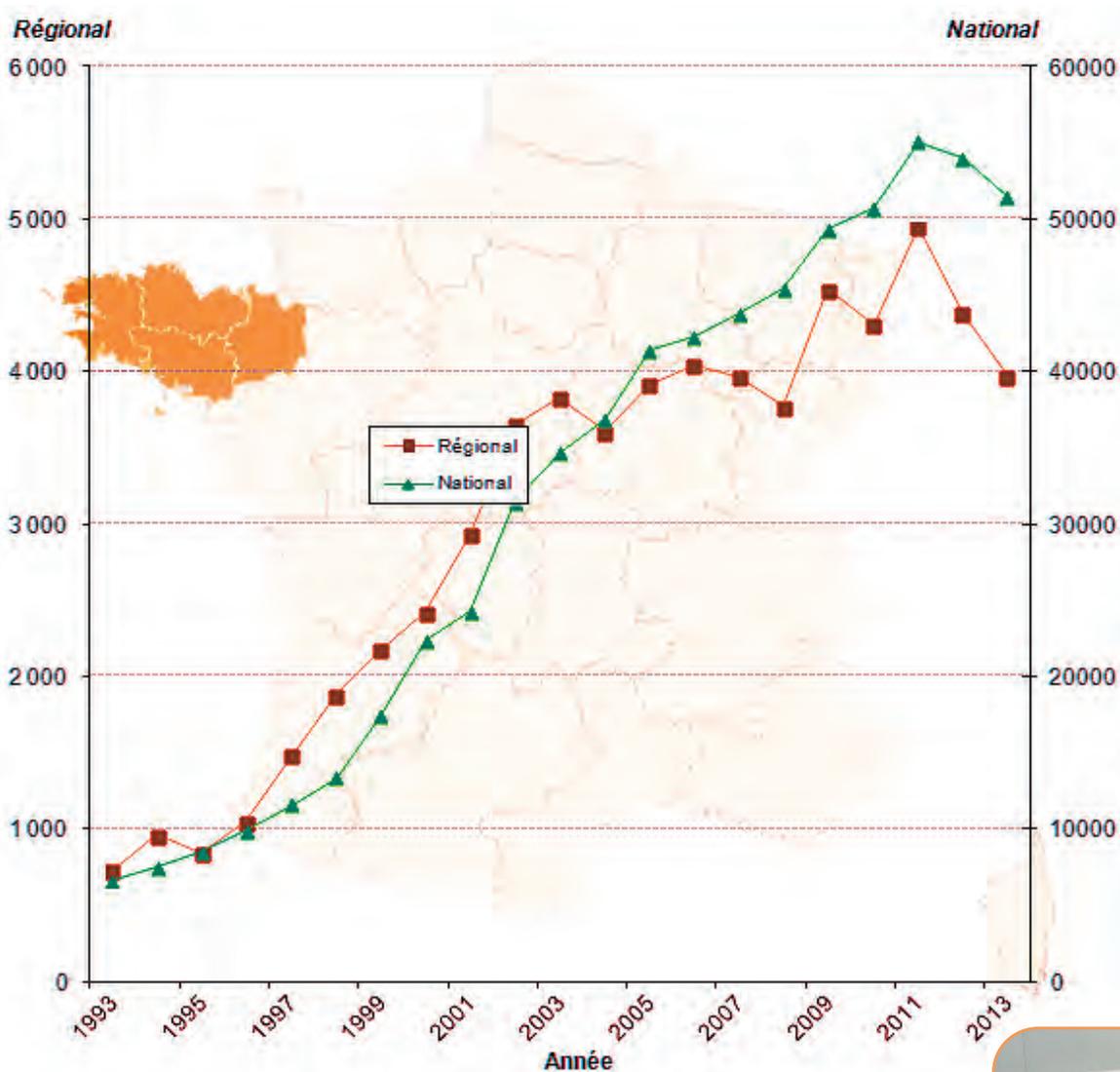


Après la forte hausse de 2011, l'indice de fréquence poursuit sa décroissance en 2013, pour atteindre sa valeur la plus basse à 40,7‰, cependant toujours nettement supérieure à la moyenne nationale égale à 33,8‰.

NOTA : Cet indice de fréquence régional moyen ne prend pas en compte, à partir de 1999 (année de modification du nombre de CTN) le CTN Z (autres catégories dont bureaux), de façon à éviter les effets des fortes variations du nombre de salariés de ce CTN.

# L'évolution globale des maladies professionnelles

## Évolution du nombre national et régional de maladies professionnelles - 1993/2013



La très nette décroissance observée en 2012 se confirme en 2013, puisque l'on passe de 4383 à 3975 maladies professionnelles ayant donné lieu à un 1<sup>er</sup> règlement de prestations, soit une baisse de 9 %.

Cela est essentiellement lié à l'évolution équivalente du nombre de TMS (troubles musculo-squelettiques) reconnus au titre du tableau 57.





## Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles

### Évolution du nombre et des coûts des sinistres AT/MP (hors AT trajet)

	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre de salariés</b>	850 123	856 776	848 119	854 741
<b>Nombre d'AT/MP avec arrêt</b>	37 588	41 181	38 174	37 167
<b>Nombre d'AT/MP avec IP &lt; 10%</b>	1 365	1 565	1 766	1 548
<b>Nombre d'AT/MP avec IP &gt; 10%</b>	1 205	1 148	1 271	1 136
<b>Nombre de décès AT/MP</b>	33	33	31	28
<b>Coûts globaux des AT/MP avec arrêt</b>	<b>144 384 080 €</b>	<b>153 951 521 €</b>	<b>150 475 353 €</b>	<b>144 288 898 €</b>
<b>Coûts globaux des AT/MP graves</b>	<b>100 584 072 €</b>	<b>105 106 526 €</b>	<b>109 875 162 €</b>	<b>96 324 706 €</b>
<b>Coûts globaux des AT/MP</b>	<b>244 968 152 €</b>	<b>259 058 047 €</b>	<b>260 350 515 €</b>	<b>240 613 604 €</b>

Ne sont pas pris en compte : les comptes globaux et les frais non imputables. Les bureaux sont pris en compte.

Le nombre de sinistres AT/MP avec arrêt et avec IP diminue très nettement.

Ce qui entraîne en conséquence une baisse notable de 7,5 % des coûts globaux AT/MP.

## Évolution du nombre et des coûts des accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre de salariés</b>	850 123	856 776	848 119	854 741
<b>Nombre d'AT Trajet avec arrêt</b>	3 684	3 220	2 864	3 072
<b>Nombre d'AT Trajet avec IP &lt; 10 %</b>	131	130	126	114
<b>Nombre d'AT Trajet avec IP &gt; 10 %</b>	74	84	86	60
<b>Nombre de décès AT Trajet</b>	12	16	7	11
<b>Coûts globaux des AT Trajet avec arrêt</b>	<b>13 199 327 €</b>	<b>12 687 450 €</b>	<b>11 560 612 €</b>	<b>11 579 108 €</b>
<b>Coûts globaux des AT Trajet graves</b>	<b>9 961 757 €</b>	<b>14 789 247 €</b>	<b>9 462 868 €</b>	<b>10 548 090 €</b>
<b>Coûts globaux des AT Trajet</b>	<b>23 161 084 €</b>	<b>27 476 697 €</b>	<b>21 023 480 €</b>	<b>22 127 198 €</b>

On constate une hausse sensible du nombre d'AT trajet avec arrêt (+7 %) et des coûts globaux des AT trajet.

### Remarques

*Les coûts des accidents avec arrêt ne prennent en compte que les prestations pour incapacité temporaire (montants des indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) et ne concernent que les accidents avec arrêt.*

*Les coûts des accidents graves ne prennent en compte que les rentes (montants des indemnités en capitaux, capitaux IP, capitaux décès) et ne concernent que les accidents avec IP et les décès.*



## 2<sup>ème</sup> partie



### Les accidents du travail

#### Commentaire général:

Le nombre total d'accidents de travail avec arrêt diminue de 2 % en 2013 par rapport à 2012, tandis que le nombre de salariés augmente à l'inverse au global de 1 %.

L'indice de fréquence du CTN B demeure le plus élevé (86,7‰) mais poursuit la nette décroissance déjà observée en 2012.

Une relative stabilité dans les indices de fréquence des AT avec arrêt peut-être constatée.

Une baisse sensible est observée pour les AT graves avec IP dans la majorité des CTN, traduite par une baisse de l'indice de fréquence AT avec IP de 1,98‰ à 1,87‰.

Le nombre de décès est stable.

## Ventilation des accidents de travail par CTN - 2013

	Nombre de salariés
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt
	Nombre d'accidents du travail graves

		2012	IF ‰	Mortels	2013	IF ‰	Mortels
A	Métallurgie	66 595			66 356		
		2 718	40,81		2 666	40,18	
		135	2,03	3	118	<b>1,78</b>	<b>2</b>
B	Bâtiment et Travaux Publics	74 408			73 092		
		6 653	89,41		6 339	86,73	
		348	4,68	4	318	<b>4,35</b>	<b>6</b>
C	Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	82 468			82 358		
		4 014	48,67		4 051	49,19	
		185	2,24	7	207	<b>2,51</b>	<b>5</b>
D	Alimentation	139 332			137 818		
		7 341	52,69		7 197	52,22	
		308	2,21	1	299	<b>2,17</b>	-
E	Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	15 978			15 623		
		583	36,49		537	34,37	
		31	1,94	2	33	<b>2,11</b>	<b>5</b>
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	21 710			20 830		
		1 255	57,81		1 221	58,62	
		85	3,92	-	65	<b>3,12</b>	-
G	Commerces non alimentaires	79 605			77 400		
		2 011	25,26		1 918	24,78	
		107	1,34	3	103	<b>1,33</b>	<b>1</b>
H	Activités de services I	180 599			198 551		
		2 220	12,29		2 395	12,06	
		84	0,47	2	90	<b>0,45</b>	<b>1</b>
I	Activités de services II et Travail temporaire	150 031			147 644		
		7 254	48,35		7 067	47,87	
		325	2,17	3	298	<b>2,02</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES</b>		810 726			819 672		
		34 049	42,00		33 391	40,74	
		1 608	<b>1,98</b>	25	1 531	<b>1,87</b>	<b>24</b>
Z	Autres catégories dont bureaux	37 289			35 069		
		600			497		
		59		2	50		<b>1</b>
<b>TOTAL</b>		848 015			854 741		
		34 649			33 888		
		1 667		27	1 581		<b>25</b>

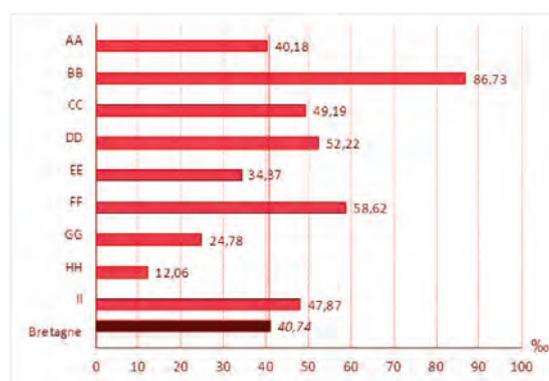


## Évolution des résultats relatifs aux accidents du travail

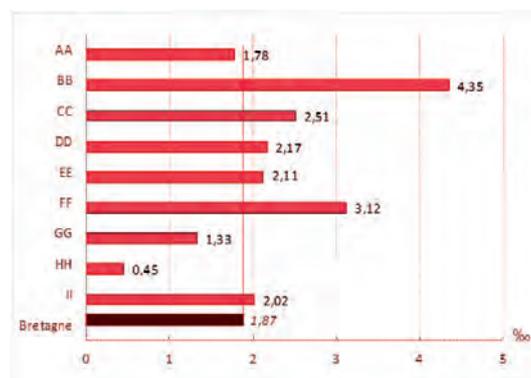
	2010	2011	2012	2013
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	34 004	37 128	34 649	33 888
Nombre d'accidents du travail graves	1 527	1 500	1 667	1 581
Nombre de décès	29	26	27	25
Nombre de journées perdues	1 694 807	1 790 597	1 762 349	1 710 742

En moyenne, le nombre de journées perdues par accident de travail est proche de 50 jours.

## Indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt par CTN - 2013



## Indice de fréquence des accidents de travail avec IP par CTN - 2013

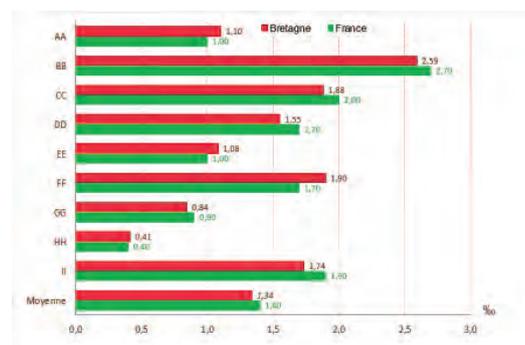


## Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt par CTN - 2013

Ce taux de gravité permettant d'intégrer la durée des arrêts de travail nuance fortement le sentiment d'une sinistralité bretonne fortement supérieure tel que le montre en première approche le calcul de l'indice de fréquence des AT avec arrêt qui se contente de comptabiliser le nombre d'arrêts sans prendre en compte leur durée.

En synthèse, notre région comptabilise plus d'arrêts de travail déclarés suite à un AT mais ceux-ci sont d'une durée moyenne plus courte.

Le taux de gravité de la région Bretagne est inférieur au taux moyen national (1,34‰ pour 1,40‰).

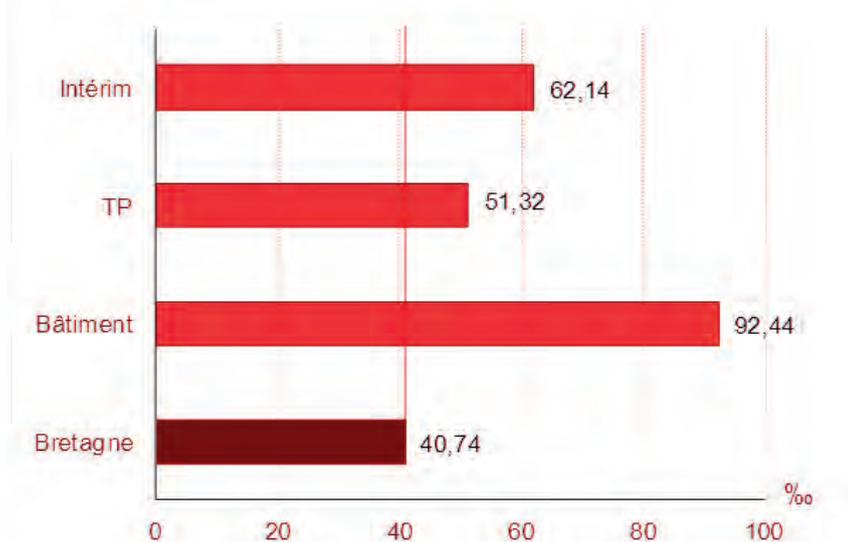


TG	Moyenne	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II
Bretagne	1,34	1,10	2,59	1,88	1,55	1,08	1,90	0,84	0,41	1,74
France	1,40	1,00	2,70	2,00	1,70	1,00	1,70	0,90	0,40	1,90

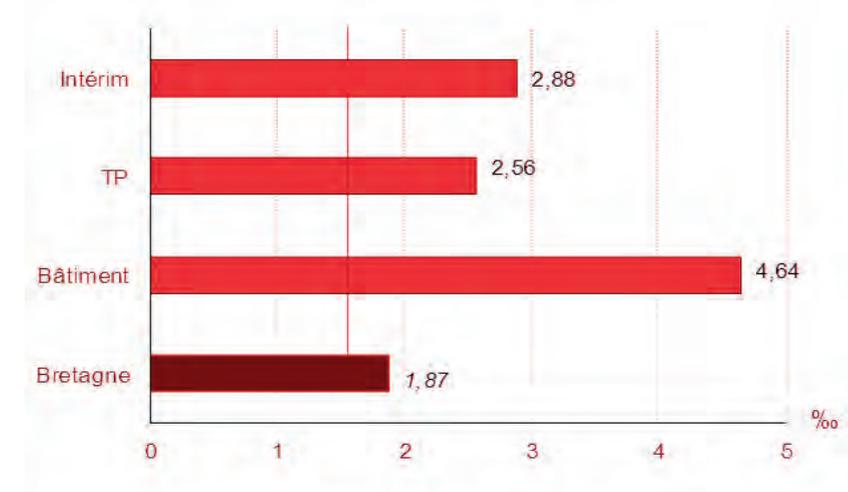
## Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim

En détaillant plus les données, nous pouvons scinder le CTN B par rapport aux deux secteurs que sont le Bâtiment et les Travaux Publics. De même les statistiques concernant l'Intérim peuvent être isolées.

### Indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt



### Indice de fréquence des accidents de travail avec IP



	Risques	Libellé risque
Intérim	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire
Travaux publics	451AA	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture)
	451DB	Forages et sondages, fondations spéciales. Travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux.
	452CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques
	452EC	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique. Pose de canalisations à grande distance
	452FA	Construction et entretien de lignes électriques et de télécommunications
	452PB	Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en œuvre)
Bâtiment	Tout le CTN B sauf les risques T.P.	

## 3<sup>ème</sup> partie



### Les accidents de trajet



## Prévenir le risque routier encouru par les salariés

### Évolution du nombre d'accidents de trajet

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	3 716	3 246	2 907	3 072
Nombre d'accidents de trajet avec IP	225	242	229	185
Nombre de décès	12	18	7	11
Nombre de journées perdues	223 007	205 609	185 885	185 346

Les indicateurs ne sont pas positifs puisque l'on observe une hausse nette du nombre d'accidents de trajet avec arrêt (+5 %) et une augmentation des décès. Le nombre de journées perdues est stable.

## Répartition des accidents de trajet par CTN

	Nbre AT trajet avec arrêt	Nbre AT trajet avec IP	Dont nbre de décès	IF des accidents de trajet avec arrêt (‰)
<b>A</b> Métallurgie	204	10	1	3,1
<b>B</b> Bâtiment et Travaux Publics	203	8	-	2,8
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	220	11	1	2,7
<b>D</b> Alimentation	734	46	2	5,3
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	49	4	1	3,1
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	64	5	-	3,1
<b>G</b> Commerces non alimentaires	246	8	-	3,2
<b>H</b> Activités de services I	461	31	3	2,3
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	820	56	3	5,6
<b>Z</b> Autres catégories dont bureaux	71	6	-	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 072</b>	<b>185</b>	<b>11</b>	<b>Moy. 3,6</b>



# 4<sup>ème</sup> partie



## Les maladies professionnelles

### Évolution des résultats relatifs aux maladies professionnelles (MP)

	2010	2011	2012	2013
Nombre de MP ayant donné lieu à un 1 <sup>er</sup> versement	4 305	4 947	4 383	3 975
Nombre de MP avec incapacité permanente	1 306	1 509	1 683	1 342
Nombre de décès	16	19	19	15
Nombre de journées perdues	929 658	1 036 674	942 995	863 433

L'année 2013 se caractérise par une baisse très sensible de tous les indicateurs : - 9 % pour le nombre de maladies professionnelles en 1<sup>er</sup> versement, - 20 % pour le nombre de maladies professionnelles avec IP, - 8,5 % pour le nombre journées perdues.

# Les maladies professionnelles par tableau

	2010	2011	2012	2013
004A Benzène	2	1		2
004B Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant		1		
006A Rayonnements ionisants	1	1		
008A Ciments	5	7	7	8
010A Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	2		2	
015B Affections de mécanisme allergique amines aromatiques, sels et dérivés			2	
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines		1	1	1
016B Affections provoquées par les goudrons de houille	2	1		
019A Spirochètoses	1	2		
025A Silicose	27	24	41	22
030A Amiante	125	131	116	97
030B Cancer broncho-pulmonaire primitif	39	42	43	34
036A Huiles minérales de synthèse	3		2	
037A Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel		1	1	1
040A Bacilles tuberculeux	3	4	9	2
042A Surdit�	28	11	25	10
043A Formol	2	1	1	1
045A Infections d'origine professionnelle par les virus A, B, C, D et E				1
046A Mycoses cutan�es			1	
047A Bois	8	2	3	2
049A Affections cutan�es provoqu�es par les amines aliphatiques, alicycliques			1	
049B Affections respiratoires provoqu�es par les amines aliphatiques, les �thanolamines ou les isophoronediamines			1	
051A R�sines �poxydiques	4	1	1	1
053A Affections dues aux rickettsies : manifestations cliniques aigu�s				1
057A Affections p�riarticulaires	3 719	4 269	3 663	3 413
062A Isocyanates organiques	1	3	2	2
065A L�sions ecz�matiformes	29	22	27	24
066A Affections respiratoires allergiques	6	10	12	7
066B Pneumopathies d'hypersensibilit�				1
069A Vibrations et chocs	9	6	10	10
071A Affections oculaires dues au rayonnement thermique : cataracte				1
076A Maladies infectieuses (h�pitaux)	2	10	7	7
077A P�rionyxis et onyxis	1	1		
078A Affections provoqu�es par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs d�pendances				1
079A L�sions chroniques du m�nisque	32	32	47	37
080A K�ratoconjunctivites virales	1		1	
084A Solvants organiques liquides		2	3	2
088A Rouget du porc (Erysip�loide de Baker-Rosenbach)	1	3	2	
095A M�canisme allergique provoqu� par les prot�ines du latex		2	1	
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par des vibrations	22	26	27	30
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par la manutention	209	291	283	251
Autre Attente de reconnaissance, hors tableaux	21	39	41	6
	<b>4 305</b>	<b>4 947</b>	<b>4 383</b>	<b>3 975</b>

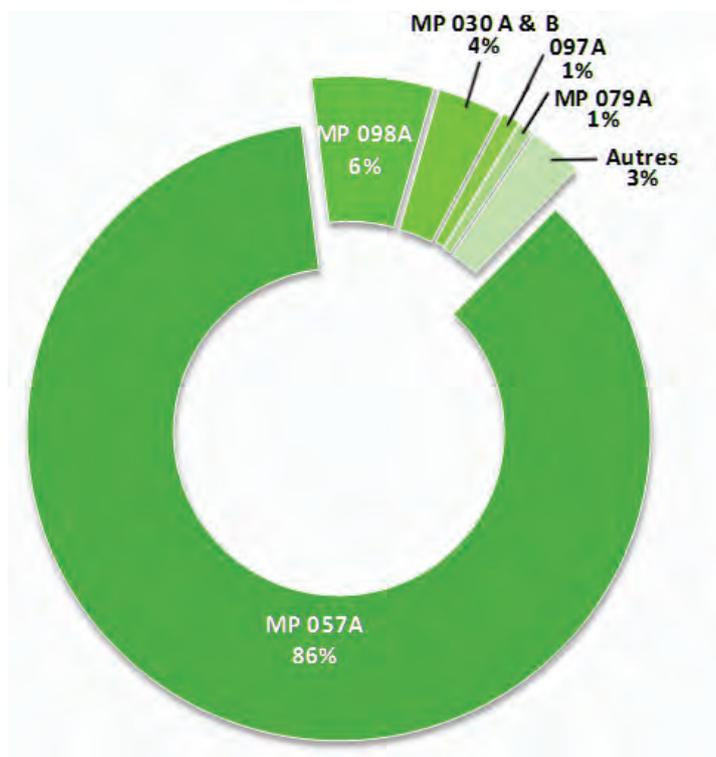


## Évolution des principales maladies professionnelles

N° Tab	Intitulé	2010	2011	2012	2013
<b>057A</b>	Affections périarticulaires	3 719	4 269	3 663	3 413
<b>098A</b>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention	209	291	283	251
<b>030A&amp;B</b>	Amiante et Cancer broncho-pulmonaire primitif	164	173	159	131
<b>079A</b>	Lésions chroniques du ménisque	32	32	47	37
<b>097A</b>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	22	26	27	30
<b>065A</b>	Lésions eczématiformes	29	22	27	24
<b>025A</b>	Silicose	27	24	41	22
<b>042A</b>	Surdité	28	11	25	10
<b>069A</b>	Vibrations et chocs	9	6	10	10
<b>008A</b>	Ciments	5	7	7	8
<b>066A</b>	Affections respiratoires allergiques	6	10	12	7
<b>076A</b>	Maladies infectieuses (Hôpitaux)	2	10	7	7
	Autres	53	66	75	25
	<b>TOTAL</b>	<b>4 305</b>	<b>4 947</b>	<b>4 383</b>	<b>3 975</b>

Nous pouvons constater, à l'image des années précédentes, que les tableaux 57 et 98 représentent 92 % du volume de maladies professionnelles reconnues. L'évolution de tableau 57 conditionne très largement l'évolution à la baisse du nombre global de maladies professionnelles.

## Poids relatifs des principales maladies professionnelles



Ce graphique confirme, de visu, le poids extrêmement lourd du tableau MP 57 (affections périarticulaires) sur la région Bretagne.

## Les maladies professionnelles traduites par un décès

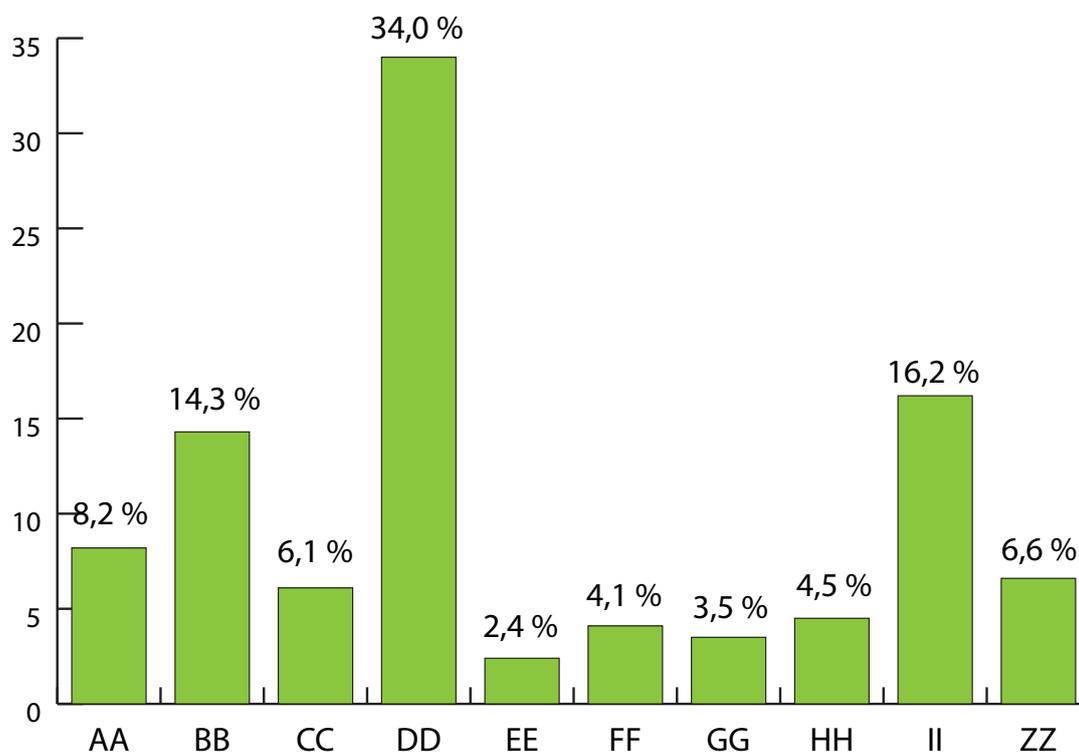
N° Tab	Intitulé	2013
025A	Silicose	1
030A	Amiante	1
030B	Cancer broncho-pulmonaire primitif	11
047A	Bois	1
	Hors tableau	1
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>



## Évolution du nombre de maladies professionnelles par CTN

	2012	2013	Variation (%)
<b>A</b> Métallurgie	381	325	-15 %
<b>B</b> Bâtiment et Travaux Publics	636	569	-11 %
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	244	244	0 %
<b>D</b> Alimentation	1459	1353	-7 %
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	100	96	-4 %
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	190	163	-14 %
<b>G</b> Commerces non alimentaires	155	140	-10 %
<b>H</b> Activités de services I	168	180	7 %
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	717	644	-10 %
<b>Z</b> Autres catégories dont bureaux	333	261	-22 %
<b>TOTAL</b>	<b>4383</b>	<b>3975</b>	-9 %

## Répartition du nombre de maladies professionnelles par CTN - 2013



Il est à noter que 34 % des maladies professionnelles sont reconnues dans le CTN D (alimentation) alors que l'effectif salarié du secteur ne représente que 16 % de l'effectif total.

# Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)

## Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57

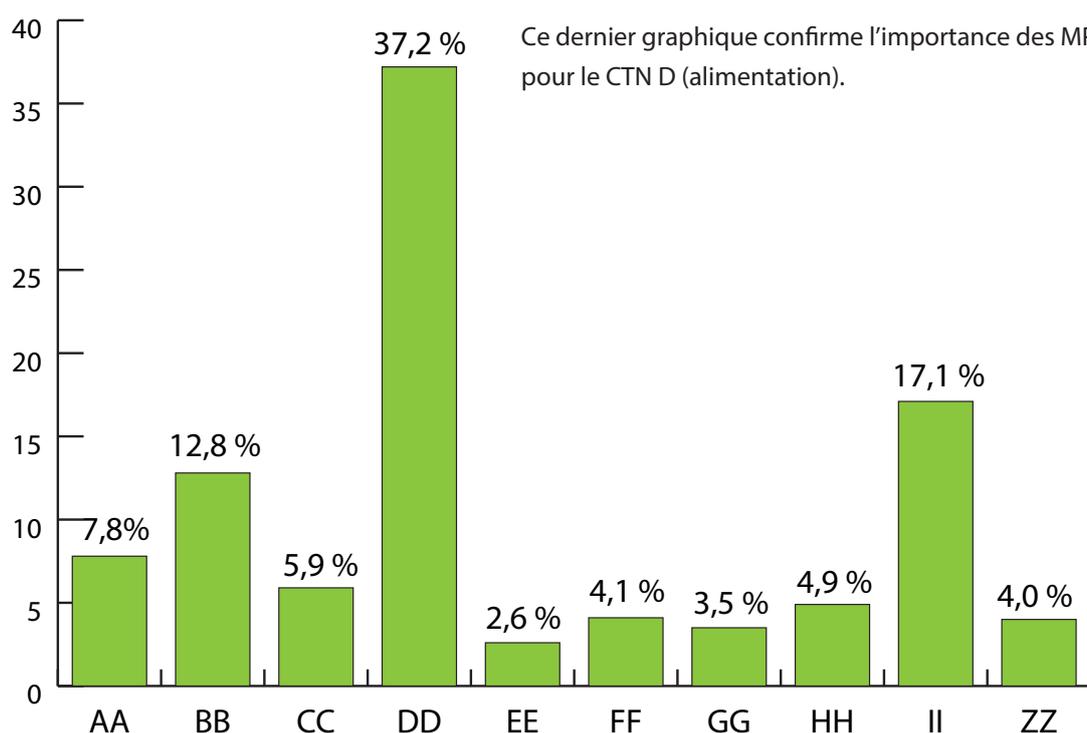
	2010	2011	2012	2013
Nombre de MP 57 ayant donné lieu à un 1 <sup>er</sup> versement	3 719	4 269	3 663	3 413
Nombre de MP 57 avec IP	908	1 102	1 229	978
Nombre de journées perdues	803 623	890 518	793 072	717 217

En moyenne, le nombre de journées perdues pour une MP 57 est de l'ordre de 210 jours.

## Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN

	2010	2011	2012	2013
<b>A</b> Métallurgie	334	377	319	267
<b>B</b> Bâtiment et Travaux Publics	442	455	487	436
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	209	252	205	202
<b>D</b> Alimentation	1 506	1 678	1 358	1 269
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	98	115	90	89
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	141	186	148	141
<b>G</b> Commerces non alimentaires	114	154	134	121
<b>H</b> Activités de services I	150	174	152	167
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	604	735	638	583
<b>Z</b> Autres catégories dont bureaux	121	143	132	138
<b>TOTAL</b>	<b>3 719</b>	<b>4 269</b>	<b>3 663</b>	<b>3 413</b>

## Répartition du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN



# Annexes



## Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN

### Répartition des coûts AT/MP par CTN

	Prestations pour incapacités temporaires	Indemnités en capital	Capitaux pour incapacités permanentes	Capitaux décès
<b>A</b> Métallurgie	10950074	286071	9800546	2360100
<b>B</b> Bâtiment et Travaux Publics	28496250	590156	21549177	2826063
<b>C</b> Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	19438236	350933	8736736	2354043
<b>D</b> Alimentation	34721836	831339	16445172	2360100
<b>E</b> Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	2469185	70599	2144536	-
<b>F</b> Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	6089137	141439	3901543	465963
<b>G</b> Commerces non alimentaires	7983380	211315	2811348	465963
<b>H</b> Activités de services I	7437961	177591	4769026	472020
<b>I</b> Activités de services II et Travail temporaire	25806394	595270	9779250	1573400
<b>Z</b> Autres catégories hors bureaux	591537	18922	141407	-
Bureaux	327964	724	93954	-
<b>TOTAL</b>	<b>144311954 €</b>	<b>3274359 €</b>	<b>80172695 €</b>	<b>12877652 €</b>
<b>AT/MP Comptes globaux</b>	4626704	248601	17520962	5658183
<b>AT Trajet</b>	11579108	238266	5601737	4708087
<b>TOTAUX</b>	<b>160517766 €</b>	<b>3761226 €</b>	<b>103295394 €</b>	<b>23243922 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>290818308 €</b>		

Le coût global général 2013 (290 818 308 €) diminue d'environ 7,5 % par rapport au coût global général de 2012.

## Bretagne 2013

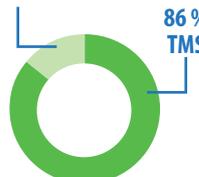
Nombre  
d'accidents  
et maladies  
professionnelles

33 888



-2,2%

Autres  
maladies  
professionnelles



86 %  
TMS

3 975



-9,3%

3 072



+5,7%

7,5 %

9,7 %

82,8 %

**Accidents  
du travail**

**Maladies  
professionnelles**

**Accidents  
de trajet**

39 décès

Nombre  
d'indemnités  
journalières

1 710 742



-2,9%

863 433



-8,4%

185 346



-0,3%

6,7 %

31,3 %

62,0 %

Indice de fréquence : **40,7 ‰**

Coût global : **290 818 308 €**

Salariés : **854 741**

Sections d'établissements : **111 422**



## Les activités sensibles pour les accidents du travail par CTN

Dans cette rubrique, sont détaillées les activités présentant un indice de fréquence supérieur à la moyenne du comité technique National dont elles relèvent.

La lettre du CTN est indiquée au titre de chaque tableau. Par ailleurs, pour que statistiquement ces données puissent être utilisables, seules ont été retenues les activités dont l'effectif est au moins égal à 300 salariés.

Les tableaux dévoilent au sein d'un même comité technique, la disparité des situations à risques rencontrées. Ils permettent aux acteurs de la prévention de définir des cibles privilégiées d'actions.

Ils constituent aussi pour les branches professionnelles, des indicateurs pertinents sur leurs résultats.

### CTN A - Métallurgie : IF = 40,18

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
275CA	Fonderie d'acier moulé et fonte malléable	7	1012	51	0	0	50,4
281AC	Ateliers de constructions métalliques, y compris fabrication de charpentes	40	609	60	2	0	98,5
281CA	Fabrication de menuiseries métalliques	111	965	82	7	0	85,0
283CB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non-ferreux	62	719	66	2	0	91,8
283CC	Fabrication de chaudronnerie courante	93	778	69	1	0	88,7
284BH	Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs - estampeurs.	30	830	61	1	0	73,5
285AA	Traitement et revêtement des métaux	57	744	69	3	0	92,7
285DA	Mécanique industrielle	91	724	49	5	0	67,7
285DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers	88	1149	60	1	0	52,2
286DE	Fabrication de machines-outils, machines spécialisées, outillage, matériel pour la métallurgie, la fonderie, le soudage.	47	664	28	3	0	42,2
287EA	Fabrication d'articles en fils métalliques	5	529	26	2	0	49,1
287EC	Entreprises de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers, à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers)	17	366	48	1	0	131,1
292FG	Fabrication de matériels aérauliques et thermiques. Fabrication de matériels frigorifiques industriels.	27	762	37	1	0	48,6
292FH	Fabrication et installation associées de matériels industriels aérauliques ou frigorifiques.	65	547	45	6	0	82,3
293CA	Réparation de matériel agricole	218	1619	95	6	1	58,7
293DB	Fabrication de tracteurs et matériels agricoles.	57	1648	186	2	0	112,9
295EC	Fabrication de machines pour les industries de process (chimie, alimentation, plasturgie, caoutchouc).	80	1295	70	3	0	54,1
342AA	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme	48	821	89	9	0	108,4
351BF	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord)	53	3595	178	5	0	49,5
371ZA	Récupération de matières métalliques recyclables	50	332	19	2	0	57,2
501ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs automobiles)	351	1387	57	4	0	41,1
501ZB	Importation d'automobiles neuves concessionnaires, agents de marque(s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.	815	7779	315	14	1	40,5
502ZG	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens, réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs automobiles) et garages avec atelier de réparation.	1100	3740	206	5	0	55,1
527CB	Réparation ou entretien de matériel ménager (y compris électrique et électronique)	157	1145	47	1	0	41,0

## CTN B - Bâtiment et travaux publics : IF = 86,73

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
451AA	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture)	591	3231	182	6	1	56,3
451DB	Forages et sondages, fondations spéciales. Travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux.	55	452	36	4	0	79,6
452BD	Travaux de gros-oeuvre et organisation de chantiers.	2551	12893	1528	89	0	118,5
452CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques	38	764	57	1	1	74,6
452EC	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique. Pose de canalisations à grande distance.	86	1692	107	6	1	63,2
452JC	Couverture. - plomberie, sanitaires. - Installation d'eau et de gaz. -Installation d'équipements thermiques et de climatisation	60	382	53	2	0	138,7
452JD	Couverture, travaux de charpente en bois, travaux d'étanchéité.	1309	4930	671	39	1	136,1
453AE	Travaux d'installation électrique, pose d'enseignes et de stores, fermetures (fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes...).	1156	5753	397	16	0	69,0
453EA	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité	1322	5656	546	19	0	96,5
453FB	Installation d'équipements aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation	250	1364	104	7	0	76,2
454CE	Menuiserie de bâtiment associée ou non à la charpente. Menuiserie métallique.	1525	6411	843	44	2	131,5
454DD	Travaux d'isolation, traitement de l'amiante en place, métallerie (hors petite serrurerie).	387	1997	276	8	0	138,2
454JB	Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes notamment travaux d'assèchement des murs, travaux d'ignifugation. Peintures de lettres et attributs. - Ravalement en peinture. - Peinture industrielle. - Publicité sur les bâtiments et affiches peintes (pose).	1145	5454	430	14	0	78,8
454LD	Travaux d'aménagement intérieur. Métallerie : petite serrurerie.	2016	7903	820	42	0	103,8



## CTN C - Transports, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication : IF = 49,19

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
602MD	Transports routiers de marchandises	908	12524	958	72	3	76,5
602ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants	77	3715	313	12	0	84,3
602MF	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs)	11	356	24	1	0	67,4
602NA	Déménagement et garde-meubles	71	510	85	3	0	166,7
602PC	Location de véhicules utilitaires et industriels	61	1366	125	9	0	91,5
621ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant	10	332	71	1	0	213,9
631EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau	98	2684	293	9	0	109,2
632CE	Entreprises d'armement pour la pêche en mer. Transports maritimes et cotiers de personnes et de marchandises y compris la location de bateaux avec équipage. Transports fluviaux de personnes. Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés ailleurs.	152	1150	68	5	0	59,1
634AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express	148	3022	259	7	0	85,7
634CH	Affrètement et organisation de transports routiers ou aériens.	54	687	36	2	0	52,4
641AA	Services postaux et financiers	309	4972	274	5	0	55,1
641CA	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises	125	1049	91	5	0	86,7
748GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante	42	591	31	7	0	52,5
900AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZD)	86	668	41	4	0	61,4
900BE	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals. Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals.	76	1700	107	8	0	62,9
926CH	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.	516	1178	317	2	0	269,1

## CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation : IF = 52,22

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
151AD	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie	75	9228	774	33	0	83,9
151CA	Production de viandes de volailles	37	4280	260	21	0	60,7
151EB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauderie)	79	8241	676	36	0	82,0
152ZA	Industrie du poisson	69	4754	407	21	1	85,6
153EC	Transformation et conservation de légumes et de fruits	25	1702	102	7	0	59,9
158AB	Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza	133	5426	342	16	1	63,0
158KB	Fabrication de confiture, de confiserie et chocolaterie	37	322	18	1	0	55,9
159SB	Fabrication de boissons sauf produits laitiers	45	588	39	4	0	66,3
512AB	Commerce de gros de fruits et légumes, de poissons et d'animaux vivants	355	3055	192	8	0	62,8
513JC	Commerce de gros de boissons	102	797	47	2	0	59,0
513TB	Commerce de gros de café, thé, épices, produits à base de viandes, volailles, produits laitiers, produits surgelés, confiserie et centrales achats alimentaires	243	4222	249	12	0	59,0
553BC	Restauration type rapide y compris Wagons-lits et wagons-restaurants	1205	4667	318	7	0	68,1
555AA	Restauration collective	548	2793	180	8	0	64,4
631DA	Entreposage frigorifique	54	1248	99	3	0	79,3

## CTN E - Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie : IF = 34,37

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
154AD	Fabrication de matières colorantes de synthèse. Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique, de chlorate et perchlorates, de fluor, d'acide fluorhydrique, de brome, d'acide bromhydrique, d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale, d'engrais phosphatés, d'autres engrais minéraux et organiques, de produits œnologiques.	17	460	19	3	0	41,3
243ZC	Huiles et corps gras raffinés d'origine animale et végétale. Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie, de produits de ménage et d'entretien, de produits savonniers, de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques, de colles, de gélatines d'origine animale et liquides à base de matières amylacées.	24	497	21	1	0	42,3
252HK	Fabrication, y.c. pour la construction de tous articles, produits, pièces en matières plastiques, ou à base de matières plastiques. Fabrication de plaques, feuilles, tubes, profilés, films et emballages en matières plastiques ou à base de matières plastiques. Assemblages de tous objets en matières plastiques (ou à base de matières plastiques).	170	5851	326	17	0	55,7

## CTN F - Bois, Ameublement, Papier-Carton, Textile, Vêtement, Cuirs & Peaux, Pierres & Terres à feu : IF = 58,62

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
141AG	Extraction et production de roches massives et de pierres de construction	86	710	43	1	0	60,6
203ZD	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose). Fabrication de panneaux de particules.	67	1647	147	6	0	89,3
204ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes	27	443	43	4	0	97,1
204ZH	Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.	11	331	32	2	0	96,7
266AA	Fabrication de produits en béton	52	1174	108	3	0	92,0
267ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie	142	873	58	5	0	66,4
351EB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié	256	1047	97	8	0	92,6
361EF	Fabrication de meubles en bois pour cuisines et jardins. Tapissiers en siège.	73	477	49	2	0	102,7
361GB	Fabrication de meubles meublants en bois. Fabrication de cercueils.	153	756	56	3	0	74,1
361MC	Fabrication d'articles de literie et d'articles pour voiliers.	41	383	24	0	0	62,7
371ZE	Récupération, tri, recyclage, mise en valeur de tous types de déchets hors ordures ménagères, y compris désamorçage, démolition de munitions.	116	1256	127	6	0	101,1
515EF	Commerce de gros et demi-gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiseries de bâtiments, de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.	35	400	31	3	0	77,5



## CTN G - Commerces non alimentaires : IF = 24,78

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
503AC	Commerce de véhicules, d'équipements automobiles, et de pneumatiques	450	2967	142	7	0	47,9
504ZC	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers	212	566	21	1	0	37,1
514NA	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	67	1087	32	4	0	29,4
515CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés	227	586	17	0	0	29,0
515FA	Commerce de gros de matériaux de construction	582	5113	201	15	0	39,3
515LA	Commerce de gros de produits chimiques	47	411	17	2	0	41,4
516KB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels	595	4656	154	6	0	33,1
516NB	Commerce de gros d'équipement pour la construction et de matériel agricole.	213	1980	99	9	0	50,0
521HB	Grands magasins et magasins multi-commerces	26	644	36	1	0	55,9
524HB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant)	638	2867	117	5	0	40,8
524LA	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager y compris la location de disques et de cassettes	291	1529	54	2	0	35,3
524NA	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m2)	264	708	25	1	0	35,3
524PB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m2)	203	3468	196	6	0	56,5
524XB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.	633	1553	39	2	0	25,1
713CA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics (sans montage ni personnel de service)	111	795	58	2	0	73,0
714AB	Location de biens de consommation (mobilier, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements	77	300	13	0	0	43,3

## CTN H - Activités de services I : IF = 12,06

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
741GB	Groupements d'employeurs - Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	631	3332	87	3	0	26,1
743BA	Bureaux d'essais, bancs d'essais	416	1885	34	1	0	18,0
751AE	Administration hospitalière (y compris ses établissements publics)	64	18428	367	9	0	19,9
751BA	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social	1845	42269	614	22	0	14,5
751BB	Établissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales	576	9448	431	16	0	45,6
753AA	Activités générales de sécurité sociale	88	7414	97	4	0	13,1
801ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation	2002	18389	300	17	1	16,3

## CTN I - Activités de services II et travail temporaire : IF = 47,87

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire	439	39235	2438	113	2	62,1
747ZC	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers	471	9759	720	31	1	73,8
748DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées	42	701	38	2	0	54,2
851AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile	44	872	53	1	0	60,8
853AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)	399	8179	652	31	0	79,7
853AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...)	212	9474	843	33	0	89,0
853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)	424	10707	539	21	0	50,3
853HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail	77	4745	250	4	1	52,7
930NA	Services personnels divers (autre que 93.0NB)	363	1761	135	5	0	76,7

## CTN Z - Autres catégories dont bureaux : IF = 14,17

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
853KI	Salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion.	83	882	94	2	0	106,6

## **Carsat Bretagne** **Direction des Risques Professionnels**

236 rue de Châteaugiron  
35030 Rennes CEDEX 9

Secrétariat: 02 99 26 73 60  
Télécopie: 02 99 26 70 48

[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

### **Secrétariats**

**Métallurgie - Transport**                   02 99 26 61 43  
  02 99 26 61 38

**BTP - Carrières**                            02 99 26 61 39  
  02 99 26 61 37

**Agroalimentaire - Commerces**       02 99 26 61 42  
  02 99 26 61 44

**Bois - Chimie - Services**               02 99 26 61 40  
  02 99 26 61 41